

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 2 JUIN 2026 À MILHARS

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 40                | 32       | 35      |

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Milhars sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

**Présents :** M. Jérôme Flament, M. Patrick Delaume, Mme Catherine Manuel, M. Pierre Viaules, M. Jean-Pierre Vernhes, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Guilhem Marty, M. Serge Besombes, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

**Pouvoirs :** Mme Patricia Marty pouvoir à M. Patrick Delaume ; M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Jérôme Flament ; Mme Sarah Turquety pouvoir à Delphine Pinczon Du Sel.

**Absents et excusés :** M. Patrick Montels, M. Serge Dalmières, Mme Stéphanie Chabbal, M. Benoît Ourliac, Mme Geneviève Pellat.

### D94-2026 Modification de la demande de subvention FAVIL

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération approuvant l'opération de travaux de voirie sur la commune de Salles ;
- Vu le règlement du Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local (FAVIL) ;
- Considérant l'actualisation du montant prévisionnel des travaux ;
- Considérant que le coût prévisionnel de l'opération s'élève désormais à 638 528,72 € HT contre 630 714,88 € HT initialement ;

**ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRESIDENT,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le nouveau plan de financement de l'opération ;

**VALIDE** le montant actualisé de l'assiette subventionnable fixé à 638 528,72 € HT ;

**AUTORISE** le Président à modifier et déposer tout dossier nécessaire auprès du Département du Tarn ;

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à cette demande de financement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Frédéric ICHARD

Le Président



Jérôme FLAMENT